



Association loi 1901
N° 0913012827

Septembre 2006

**l'obstination contre l'association
ne facilite pas l'amélioration**

**CAS : Rue du Grand Noyer « Café Relais du Bois »
Une poussette ne passe pas**



Carton "ROUGE" concernant la sécurité



Dans notre dernier tract, nous soulevions le problème des piétons devant le café « le Relais ». Plusieurs possibilités pouvaient être envisagées : élargissement du passage, rétrécissement de la chaussée, etc, ... Notre lettre adressée à la sous-préfecture semblait nous donner raison. Pourtant, voici la réponse de notre Maire, dans un courrier du 26 juin :

« Il n'est pas possible d'envisager d'autres solutions. Une matérialisation de la priorité aux piétons, leur permettra de traverser sur chaussée »

BVVB n'accepte pas un tel projet : les piétons ne doivent pas circuler sur la voie de circulation avec les véhicules dans le dos sans protection. Actuellement, les potelets sont un obstacle à la circulation piétonne ; le déplacement de 20 cm de ceux-ci permettrait une meilleure sécurité sans avoir à traverser la chaussée pour changer de trottoir.

Autre exemple : dans la rue de Gaillard ; les piétons ne peuvent pas marcher sur les trottoirs. Pourtant, on pourrait interdire les plus de 3,5 tonnes. Une signalisation adaptée n'est pas onéreuse et pourrait contribuer à une amélioration.

On se plaint de la circulation, mais rien n'est fait pour inciter à la marche à pied en toute sécurité

RN20 "la foire aux bouchons"

Tout arrive. Bientôt une enquête publique sera ouverte par la DDE concernant **la mise en place des feux supplémentaires sur la RN20**.

La date de cette enquête devrait faire l'objet d'une information dans « la feuille du bois ». Ce projet ne fera que rallonger un peu plus notre temps de trajet.

Nous ne doutons pas que les avis contraires à ce projet seront portés par beaucoup d'entre nous sur le registre des observations.

La Mairie de Montlhéry soutient notre projet des tunnels sous la RN20 et travaille sur le sujet.

A l'arrière du Centre Commercial



Tennis

En direction de Lunézy

Une nouvelle route qui mène nulle part

Félicitations ! Nous pouvons participer à l'émission « Combien ça coûte », qui est réputée pour aborder les projets coûteux qui n'ont aucune utilité pour leurs utilisateurs.

Le CR9 : l'aménagement d'une route derrière Carrefour, reliant les tennis à Lunézy/ haut des Joncs Marins.

Tant attendue par ces nombreux habitants, cette route devait avoir un accès direct sur le parking du centre commercial et alléger la circulation Rue des Joncs Marins.

660 000€ déboursés par l'aménageur de Carrefour pour viabiliser cette route avec emprise sur les bois, passant d'une voie à deux voies avec éclairage public.

La Municipalité a décidé de la fermer par une barrière au niveau des tennis (voir feuille du Bois de juillet). Difficile, voire impossible pour les clients d'accéder au parking des tennis avec un chariot. **Quel intérêt de dépenser autant** alors que beaucoup reste à faire dans notre ville !!!

RD 35

Situé à Nozay
Direction Pont des Belles Dames/ les Ulis

Nous avons reçu du Conseil Général la synthèse de l'étude de déplacements réalisée sur le quadrilatère A10- RN104-RN20 concernant l'aménagement de la R.D.35 à Nozay.

La Ville du Bois est directement concernée puisque certaines projections du Conseil Général reportent le trafic dans la rue Ambroise Paré en l'augmentant de **6 à 18%** pour alléger la RD35 de Nozay.

En consultant l'étude du Conseil Général, nous observons que la rue Ambroise Paré est notifiée dans le sens descendant mais en réalité cette rue est en sens unique et dans le sens montant.

Ce constat fait que la circulation en sens descendant ne pourra se faire **qu'en transitant par la rue du Gaizon** en se déchargeant dans d'autres rues.

Nous attendons une réaction de la Municipalité.

Une mise à jour de notre site internet est faite régulièrement. Vous y trouverez les courriers envoyés et reçus durant l'année, nous vous invitons à les consulter pour découvrir nos actions.



Un message que nous aimerions entendre

**Partageons tous,
La même ambition, la même confiance, tenons nos
engagements,
Alors, il n'y aura pas de montagne que nous ne
saurons soulever**

Pour

BIEN VIVRE A LA VILLE DU BOIS
**Venez nous rencontrer lors de la fête des
associations le dimanche 10 septembre 2006**

BULLETIN D' ADHESION ANNEE 2006/2007

Nom : _____ Prénom : _____

Nombre de personnes habitant le foyer :

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Tél. : _____ email : _____

Participation minimale par foyer : 5 € Chèque à libeller à l'ordre de « Bien Vivre à La Ville du Bois »

RECU : Année : 2006/2007

Reçu de M, Mme, Mlle _____, le _____,

La somme de _____ €, en règlement de sa cotisation annuelle à « Bien Vivre à La Ville du Bois".

Un reçu vous sera renvoyé, et votre adhésion vous permettra de participer à notre Assemblée Générale Statutaire

La Présidente Evelyne VERGEOT